



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

SG
Référence SG/IG
Mail : ce.sg@ac-limoges.fr
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Limoges, le 01 septembre 2021

La rectrice de l'Académie de Limoges

à

Mesdames, Messieurs

Objet : Information relative à l'obligation vaccinale en lien avec la crise sanitaire

Réf : Article 12 de la loi n°2021-1040 du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Les nouvelles dispositions de la loi du 05 août 2021 référencée supra imposent pour certains personnels la vaccination obligatoire. Compte tenu de votre statut et de vos fonctions, vous entrez dès aujourd'hui dans ce champ d'application et vous êtes soumis à l'obligation vaccinale.

Aussi, je vous remercie de transmettre à votre service gestionnaire par courriel pour le 14 septembre 2021 inclus, le certificat de vaccination. Si vous ne disposez pas d'un certificat vaccinal, vous avez la possibilité jusqu'à cette même date de présenter un test virologique. Dans cette situation, vous devrez obligatoirement sur la période du 15 septembre 2021 au 15 octobre 2021 inclus, et faute de certificat vaccinal, présenter le justificatif d'une première dose et d'un test virologique négatif. Au terme de ces 2 périodes, vous devrez présenter un certificat de statut vaccinal, sans aucune possibilité de dérogation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Ivan GUILBAULT